

## Prise de position partisane vs. respect des libertés syndicales

Le 31 août 2016, la CPU recevait Emmanuel Macron au lendemain de sa démission du gouvernement Hollande/Valls. Cette rencontre avait permis à l'un et aux autres de réclamer notamment plus de liberté, c'est-à-dire plus d'« autonomie » pour les établissements, la nécessité de la sélection, un système universitaire à deux vitesses. Cette rencontre s'était terminée par une photo générale avec les membres de la CPU rassemblés autour du futur candidat à la présidence de la République qui semblait bien être le plus à même de représenter leurs ambitions entrepreneuriales.



Ces revendications, la CPU les a reprises et développées lors de son colloque annuel de Reims des 28 février et 1er mars porté par le slogan « Pensons l'université pour l'avenir ». Ce colloque se plaçait résolument, comme en 2007 avec l'élection de Nicolas Sarkozy (« L'université, une chance pour la France »), dans la perspective des présidentielles.

Quelques jours auparavant, le 21 février 2017, la CPU avait élaboré une « Adresse à un futur Président de la République ». Adresse à laquelle le candidat Macron avait répondu en confirmant que ses projets pour les universités ne remettraient pas en cause la politique initiée par la loi LRU-Pécresse, poursuivie et amplifiée par la loi LRU-Fioraso. Il s'engageait à lui donner une nouvelle accélération et son discours de Grenoble, le 14 avril 2017, précisait les contours de la politique que ses inspirateurs lui suggéraient de mener pour l'ESR.

Même si au lendemain du premier tour des élections présidentielles, la CPU appelait « à voter contre l'extrémisme que porte la candidature de Marine Le Pen » dès le 25 avril 2017, le soutien à son champion ne faisait aucun doute.

**Ce qui est inadmissible en revanche**, c'est qu'avant le second tour plusieurs présidents d'université aient, à titre individuel, résolument décidé de rompre avec le principe de neutralité auquel ils sont soumis en s'adressant par courrier aux personnels et/ou aux étudiant·e·s de leurs établissements pour les appeler à voter « contre l'extrémisme ». Ils l'ont fait dans l'exercice de leurs fonctions de président d'université, en utilisant leur autorité de chef d'établissement et les moyens de diffusion de l'administration de leurs établissements. Cela signifie que tous les personnels et/ou étudiant·e·s des établissements ont reçu cet appel qui constitue une prise de position politique personnelle de ces présidents dans l'exercice de leurs fonctions.

Les personnels et les étudiant·e·s, qui sont des citoyen·ne·s comme les autres et non des sujets, n'ont pas besoin de directives ou injonctions du chef de leur établissement pour exercer leur droit de vote et déterminer leur choix. **C'est leur liberté de conscience qu'on a voulu forcer ici**. Les personnels, les étudiant·e·s et les organisations syndicales auxquelles appartiennent une partie d'entre eux, n'ont pas non plus de leçon d'antiracisme ou d'antifascisme à recevoir de la part de leurs présidents d'université.

La CGT FERC Sup condamne cet usage des moyens de diffusion et d'information d'un établissement pour s'adresser directement à l'ensemble des personnels et des étudiant·e·s des établissements un message politique et partisan, non seulement dirigé contre l'extrême droite mais contre tout « extrémisme » portant une pensée politique non conforme aux intérêts des pouvoirs en place.

Cette initiative est d'autant plus condamnable que dans de nombreux établissements les directions édictent de nombreuses règles restreignant l'usage des moyens numériques par les organisations syndicales et leur capacité d'expression au fallacieux prétexte du respect de la vie privée des personnels et des étudiant·e·s.

**Fidèle à l'histoire et aux valeurs qu'elle porte**, la CGT FERC Sup et FERC a appelé avec toute la CGT à faire barrage au Front national en affirmant qu'il ne fallait donner aucune voix au FN. Avec la FERC CGT, elle a également rappelé dans le même temps la responsabilité des politiques libérales mises en œuvre depuis de nombreuses années qui creusent les inégalités, mettent à mal le service public, mettent en concurrence les salarié·e·s et les établissements. La CGT, comme d'autres, se bat au quotidien contre les discriminations, pour le droit de toutes et tous à étudier et à travailler.

Si les présidents sont tenus à un devoir de stricte neutralité, l'activité syndicale fait partie intégrante de l'activité professionnelle et l'expression syndicale est un droit garanti par notre Constitution.

Pour la CGT FERC Sup, la CPU ne représente pas les universités. Le ministère reste le seul interlocuteur des personnels, des étudiant·e·s et de leurs organisations syndicales. Le ministère doit rappeler leurs obligations aux présidents d'université qui se sont permis de déroger à la règle qui s'impose à eux. De la même façon, le ministère, garant du bon fonctionnement du service public, doit édicter des règles claires, précises et identiques dans tous les établissements sur l'usage des moyens numériques par les organisations syndicales. **Ce n'est pas d'« autonomie » qu'il s'agit ici mais de démocratie sociale et du respect des droits humains fondamentaux.**

La CGT FERC Sup restera vigilante pour que les droits et intérêts des personnels et des étudiant·e·s soient respectés et luttera sans défaillir pour un service public national d'enseignement supérieur et de recherche laïque, démocratique et émancipateur, ouvert au plus grand nombre.

Montreuil, le 9 juin 2017